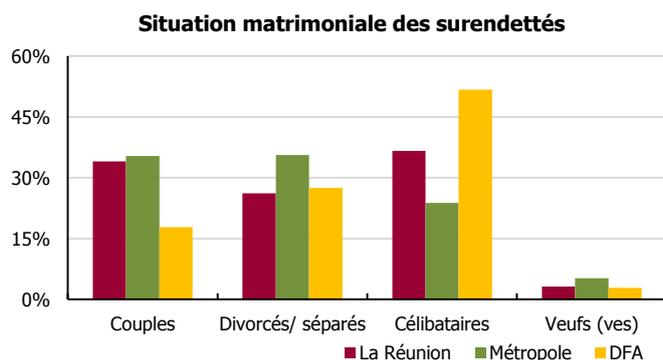


Le surendettement des ménages réunionnais

Enquête typologique

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer publie une note analysant le profil sociodémographique et professionnel des ménages surendettés réunionnais ainsi que la structure de leurs ressources et la composition de leur endettement.

Des surendettés plus jeunes, davantage de personnes seules, notamment des femmes avec plusieurs enfants. La moitié des surendettés sont au chômage

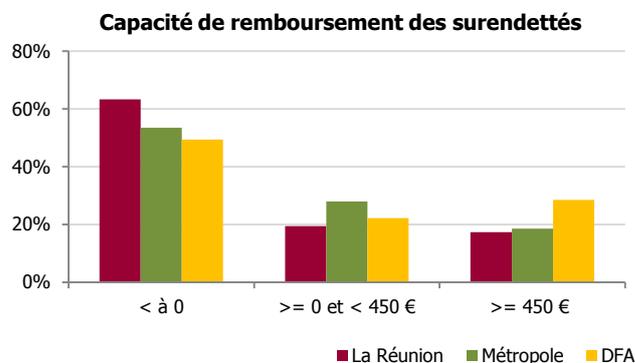


Les ménages réunionnais en situation de surendettement sont essentiellement composés de personnes jeunes vivant seules (célibataires, séparés, divorcés ou veufs) et ayant un ou plusieurs enfants à charge. Plus de la moitié des surendettés est au chômage ou sans profession contre 40 % en France métropolitaine. Ces ménages sont majoritairement locataires de leur logement (59%) mais la part des propriétaires est plus importante qu'au niveau national.

Absence de capacité de remboursement dans deux cas sur trois

Près de 60 % des ménages surendettés ont des ressources mensuelles inférieures au SMIC, une proportion nettement supérieure aux départements français d'Amérique (DFA) et à la France métropolitaine.

Les deux tiers des surendettés réunionnais ne disposent d'aucune capacité de remboursement, contre un surendetté sur deux dans les DFA.



L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Établissement public national, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : etudes-reunion@iedom-reunion.fr ou par téléphone au 02.62.90.71.23



Une prédominance des dettes bancaires

À l'instar de la France métropolitaine et des DFA, l'endettement des ménages est de nature mixte, combinant à la fois des crédits bancaires et des arriérés de charges courantes. Les dettes bancaires concentrent les trois quarts de l'endettement global dont 40 % de prêts à la consommation et 35 % de crédits immobiliers. Les dettes de charges courantes, présentes dans près de six dossiers sur sept, correspondent essentiellement à des arriérés de loyers et des dettes fiscales (impôt foncier en majorité).

Plus de dossiers, mais un endettement moindre que dans les autres DOM

L'endettement par dossier est globalement plus faible à La Réunion : 34 612 euros contre 40 253 euros en France métropolitaine et 48 792 euros dans les DFA.

Rapporté à la population, le nombre de dossiers déposés à la commission de surendettement de La Réunion a doublé par rapport à 2008. À deux dossiers pour 1 000 habitants, il est le plus élevé des DOM, mais reste toujours très inférieur à celui de la France métropolitaine (plus de quatre dossiers pour 1 000 habitants). Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cet écart. Tout d'abord, comme dans les autres DOM, les ménages s'appuient davantage sur la solidarité familiale et parfois communautaire. Ensuite, l'offre de produits financiers dans l'île est vraisemblablement moins dense qu'en France métropolitaine, au regard de la précarité d'une partie importante de la population dont l'accès au crédit est plus restreint (un tiers de la population est couverte par le RSA contre 8 % au niveau national). Enfin, l'apparente complexité de la procédure ou encore l'illettrisme (taux d'illettrisme à 22,6 % à La Réunion contre 7 % en France métropolitaine ; estimation Insee 2011) constituent des obstacles pour certains débiteurs.

L'analyse par zone géographique montre un nombre de dossiers par habitant plus important dans le Nord de La Réunion, ce qui est lié à la localisation à Saint-Denis du secrétariat du surendettement. Par ailleurs, l'IEDOM tient, tous les lundis, une permanence du secrétariat à Saint-Pierre et envisage de l'étendre aux zones Ouest et Est selon une fréquence mensuelle, afin d'assurer davantage de proximité et d'accessibilité à la population.

Pour lire [Le surendettement des ménages réunionnais, enquête typologique 2014](#)

IEDOM assure le secrétariat des commissions de surendettement dans sa zone d'intervention, dans les mêmes conditions que la Banque de France, à l'aide d'un dispositif identique au plan juridique et opérationnel.

Cette étude a été réalisée à partir des 1 014 dossiers déclarés recevables par la commission de surendettement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Au total, c'est la situation de 1 284 personnes (débiteurs et codébiteurs) qui a été examinée. Selon la même méthodologie, la présente étude vient compléter l'enquête produite par la Banque de France pour la métropole, disponible à

l'adresse suivante : https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/La_Banque_de_France/enquete-typo-surend-menages-2014.pdf

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Établissement public national, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : etudes-reunion@iedom-reunion.fr ou par téléphone au 02.62.90.71.23